



# Vous partez en mobilité internationale

*[Avez-vous bien pensé à tout ?]*

## Sécurité

 Vous vous êtes déclaré.e sur **ARIANE** pour être alerté.e en cas de crise lors de votre voyage à l'étranger et être pris.e en charge par les autorités françaises locales, le cas échéant. *Attention: les voyages dans les zones orange et rouge ne sont pas autorisés par l'USMB ! Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre destination est sûre à tout moment.*

 A votre arrivée, rendez-vous dans le Consulat de France le plus proche de chez vous pour vous inscrire sur le **registre des Français de l'étranger**. Cela permettra aux autorités de vous contacter plus facilement en cas de problème.

 **Restez en contact** avec les responsables (enseignants et administratifs) de l'Université Savoie Mont Blanc et tenez-les informés de toute difficulté.

## Visas et permis de séjour

 Vous vous êtes assuré.e que vos **titres de séjour étaient à jour et en règle**. *Un visa de tourisme ne vous autorise pas à étudier ou à réaliser un stage.* Partez avec le bon visa !

## Santé

 Vous êtes à jour de vos **vaccins**, y compris ceux qui sont obligatoires ou conseillés dans votre pays de destination.

 Vous avez souscrit une **assurance** qui garantit :

- Remboursement des soins médicaux à 100% des frais réels,
- Pas d'avance de frais,
- Liberté d'être soigné.e partout,
- Assistance et rapatriement sanitaire 24h/24 et 7j/7 (Frais de transport sur place, premiers soins sur place, frais de rapatriement),

*Sans oublier...*

- Assurance Responsabilité Civile Internationale,
- Assurance habitation à l'étranger,
- Assurance bagage (perte, vol, détérioration)...

## Avant le départ :

Si vous êtes :



- **boursier.e sur critères sociaux**
- **en situation de handicap**
- **résident d'une zone de revitalisation rurale (ZRR)**
- **résident d'un quartier prioritaire de la ville**

Vous avez transmis à votre gestionnaire de bourse à la Direction des Relations Internationales les justificatifs utiles qui vous permettront dans certains cas de bénéficier de compléments de financement pour votre mobilité.



### Pour tous:

Vous avez transmis à votre gestionnaire :

- **Si vous partez en mobilité d'études** : le scan de votre **CONTRAT DE MOBILITÉ** (anciennement appelé "contrat pédagogique") validé par vos responsables pédagogiques à l'USMB et dans votre université d'accueil [Attention : celui-ci doit impérativement comporter 30 ECTS par semestre d'études !];
- **Si vous partez en mobilité de stage** : le scan de votre **CONVENTION DE STAGE** signée par toutes les parties ;



### Si vous bénéficiez d'une bourse Erasmus+ :

- Vous avez transmis à votre gestionnaire l'original de votre **CONTRAT DE FINANCEMENT** (anciennement appelé "contrat de mobilité") Erasmus+ signé ainsi qu'une copie de votre **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)** ;



### Si vous bénéficiez d'une bourse régionale :

Vous avez créé un compte sur le **Portail des Aides**, validé et **déposé toutes les pièces de votre dossier** (lettre de motivation, CV, pièce d'identité, RIB, et convention de stage, notification du CROUS ou attestation de handicap le cas échéant).

## À votre arrivée à l'étranger

[À faire dès votre arrivée !]



### Pour tous:

- Vous avez fait signer et tamponner par votre établissement d'accueil votre **CERTIFICAT DE PRESENCE** indiquant la date du 1er jour des cours ou de votre stage ainsi que la date de fin prévisionnelle, puis vous l'avez transmis à votre gestionnaire ou déposé sur le *Portail des Aides*. [Attention : Ce document déclenche la mise en paiement de votre bourse].



- **Si vous avez dû modifier le contrat de mobilité (ou "pédagogique") initial**, vous avez fait valider ces changements par vos responsables pédagogiques et avez transmis à votre gestionnaire le contrat modifié et signé par toutes les parties.

## En fin de séjour

[À faire au plus tard 30 jours après la fin de la mobilité !]



### Pour tous:

- Vous avez fait signer et tamponner par votre établissement d'accueil votre **CERTIFICAT FINAL** indiquant les dates effectives de votre mobilité, puis vous l'avez transmis à votre gestionnaire ou déposé sur le *Portail des Aides*.
- **Si vous étiez en mobilité d'études**, vous avez passé tous les examens prévus et avez transmis à votre gestionnaire votre **relevé de notes officiel ainsi que sa transcription à l'USMB**.



### Si vous bénéficiez d'une bourse Erasmus+ :

- Vous avez renseigné le **RAPPORT PARTICIPANT Erasmus+ en ligne**.



### Si vous bénéficiez d'une bourse régionale :

Vous avez déposé sur le *Portail des Aides* votre **RAPPORT DE FIN DE SEJOUR**.